

pourceau. En se reportant aux comptes rendus annuels légalisés faits par l'une quelconque des compagnies qui ont dans leurs placements, des actions et obligations, on peut répondre immédiatement et irréfutablement aux accusations et aux insinuations absolument fausses qu'il émet, dans le but de faire croire que les compagnies d'assurance sur la vie les plus en vue de ce pays s'adonnent à des opérations frauduleuses d'agiotage, et à la spéculation sur des garanties.

Ces comptes-rendus, tels que publiés dans les rapports de presque tous les États, font ressortir dans tous leurs détails les listes des garanties entre les mains des différentes compagnies. On y trouve une énumération de toutes les obligations et de tous les fonds que possède chaque compagnie ou qu'elle a en mains, avec leur description complète et leur identification ainsi que leur valeur intrinsèque et leur valeur commerciale; l'on peut ainsi voir par soi-même si, oui ou non, de tels placements offrent quelque sécurité. On y trouve aussi une liste des obligations de municipalités, d'écoles, de chemins de fer, des actions de banques et des autres actions et obligations de premier ordre; mais on n'y trouve pas d'actions ou d'obligations de compagnies qui exploitent le cuivre ou l'acier, ni rien d'autre qui puisse justifier en quoi que ce soit les insinuations de ce prétendu réformateur qui se déclare lui-même un triporteur. Au contraire, on y voit une preuve incontestable d'une direction financière admirable, et de méthodes commerciales offrant la plus grande sécurité.

L'année 1903 a été l'année par excellence pour éprouver la valeur des placements de fonds; cependant il est douteux que, parmi la multitude des sécurités dont sont détentrices les compagnies d'assurance sur la vie, l'on trouve une seule valeur, de quelque nature qu'elle soit, qui n'ait pas payé son dividende en 1903. Tout au moins, il est à notre connaissance que tel est le cas pour la plupart des principales compagnies. Ces

comptes-rendus légalisés mettent aussi en relief le montant des intérêts non payés, quand toutefois il y en a, des divers placements portant intérêt faits par ces compagnies, et ceci est une bien belle preuve de la sécurité des garanties. Cependant, sur les centaines de millions d'obligations de municipalités, chemins de fer, compagnies et autres obligations de premier ordre en la possession de ces compagnies au 31 décembre dernier, il est douteux que l'on puisse trouver plus de un ou deux cas d'intérêts non payés.

Tout au moins, il est à notre connaissance qu'en ce qui concerne plusieurs des plus grandes compagnies, sur les cent à trois cents millions d'obligations qu'elles détiennent, il n'y a pas eu un seul dollar d'intérêts non payé à la date à laquelle elles ont établi leur compte-rendu annuel. Les choses se sont ainsi passées tous les ans; mais pour 1903, le fait est d'autant plus remarquable en raison de la baisse considérable qu'ont subie cette année-là, les valeurs même des meilleurs garanties.

Nous répétons que, pour réfuter les insinuations malveillantes et les calomnies

de ce réformateur et conteur de blagues, il n'est besoin que de le renvoyer aux garanties elles-mêmes détenues par les compagnies d'assurance sur la vie. Les listes en sont publiées par presque chaque département d'assurance, et en général par les compagnies elles-mêmes, et peuvent être inspectées par tous ceux qui y sont intéressés.

LE PAPIER BUVARD D'IL Y A 200 ANS

On croit en général que le papier buvard est d'invention moderne, car il était inconnu il y a 100 ans; et on employait alors du sable pour sécher l'encre. Mais un livre publié en 1675 "Towsend's Preparative to Pleading" établit qu'à cette époque on se servait déjà du papier buvard pour les travaux de bureau. On lit en effet à la page 8 de cet ouvrage: "Il faut éviter d'employer du sable et de la poussière, et recourir au papier fin et brup pour éviter les taches, si on ne donne pas à l'encre le temps de sécher naturellement; le sable et la poussière enlèvent la couleur de l'encre et s'accumulent dans le dos des livres dont ils détruisent la reliure."

MACHINES-OUTILS

Nettoyage des pièces polies

Les corps gras industriels donnent la recette suivante pour le nettoyage des pièces polies des machines-outils. Mettre dans un flacon 1 litre de pétrole auquel on ajoute 20 grammes de paraffine sous forme de râclures. Boucher le flacon et laisser reposer pendant deux jours en l'agitant de temps en temps; le mélange est alors prêt à servir. Après avoir eu soin de bien agiter le flacon étendre la solution sur les parties à nettoyer avec un chiffon de laine ou au pinceau. Essuyer le lendemain seulement, en frottant avec un chiffon de laine sec. La rouille, l'huile résinifiée, etc., disparaissent complètement sans qu'il y ait à craindre l'action oxydante du pétrole annulée par la paraffine.

L'ASSURANCE MONT-ROYAL

Compagnie Indépendante (incendie)
Bureaux: 1720 rue Notre-Dame
Coin St-François-Xavier, MONTREAL
RODOLPHE FORGET, Président.
J. E. CLÉMENT, Jr., Gérant Général.

"La Foncière"

Compagnie d'Assurance Mutuelle
contre le Feu.
Bureau Principal 68 rue St-Jacques, Montreal

On demande des Agents intelligents et actifs, partout où la Compagnie n'est pas représentée. Contrat avantageux; commissions rémunératrices.

Demandez notre prospectus.
S'adresser aux bureaux de la Compagnie

SYSTEME DE COTISATION.

Ordre Indépendant des Forestiers

L'ANNEE 1903

Payé aux Veuves, aux Orphelins et aux frères frappés d'incapacité...	\$1,658,108.92	Pourcentage d'accroissement d'assurance en vigueur durant l'année...	4.97%
Payé en bénéfices de maladies et de mortalité.....	192,163.71	Pourcentage d'accroissement de l'actif durant l'année.....	19.75%
Augmentation du nombre de membres durant l'année.....	14,123	Chiffre de la mortalité par 1,000, étant .14 de moins qu'en 1902.....	6.46
Augmentation de l'actif durant l'année.....	1,234,23,727		

Pour toute information relative au système d'assurance fraternelle de l'O. I. F. s'adresser à tout officier ou membre de la Société.